

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 18
Date de la convocation : 29/02/2024

Objet : Autorisation signature convention – Implantation d'un pylône de téléphonie mobile SFR

Numéro : II-2024/18

SEANCE du 11 mars 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE et le onze mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, MASCRE Gérard, BONNEMASON Chantal, ZARADER Karine, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BASCANS Pascale, BONNAC Patrick, LECOMTE Nathalie, LEBLOND Alain, SENTENAC Chrystèle, DE PUYMAURIN Thierry, TORRES Sébastien

Pouvoirs : FEULLERAT Patrick pouvoir à DESPLAS Janine, GUELIN Carole pouvoir à DELSOL Alain

Absents excusés : LAMANDE Laurent, DOTTO Christian, PAROLIN Vanessa, LEROUX Jean-François, BIZET Cécile

Monsieur MASCRE Gérard élu secrétaire de séance

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'exploitation des réseaux de télécommunications sur le territoire français, SFR souhaite procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques.

La société française du radiotéléphone SFR souhaite implanter un pylône d'une hauteur de 30 mètres sur la parcelle 722 A, située route du Béarn (emprise au sol d'environ 60 m2) appartenant à la commune.

Le montant du loyer annuel est fixé à 8 000 € pour une durée de 12 ans, reconductible tacitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la société française du radiotéléphone SFR pour l'implantation d'un pylône de téléphonie mobile.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 17 - CONTRE : 1 (J.DESPLAS) - ABSTENTIONS : 0**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
A LAVERNOSE LACASSE LE 11/03/2024
LE MAIRE A.DELSOL**



Le secrétaire de séance

